

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 9^e JOUR DE FÉVRIER 2021, À 18H00**

Le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu siège en séance ordinaire ce 9 février 2021 à huis clos.

Sont présents : Monsieur Michel Robert, maire
 Madame Annie Houle, conseillère
 Monsieur Denis Vallée, conseiller
 Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
 Monsieur Réal Déry, conseiller
 Monsieur Yvon Forget, conseiller
 Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance à huis clos Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques.

Considérant que l'état d'urgence sanitaire est renouvelé jusqu'au 22 février 2021 qui recommande au conseil de siéger à huis clos, délibérer et voter à cette séance ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos ;

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer ».

R-17-2021 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-18-2021 Adoption du procès-verbal du 12^e jour de janvier 2021

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 12^e jour de janvier 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le procès-verbal du 12^e jour de janvier 2021 soit accepté tel que déposé.

R-19-2021 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et résolu que cette liste des comptes, d'une somme 239 612.43\$ soit acceptée.

R-20-2021 Rapport d'activité du directeur du S.S.I. pour l'année 2020

Le directeur du service de sécurité incendie dépose son rapport d'activité pour l'année 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-21-2021 Rapport des permis 2020

Le directeur des services techniques dépose son rapport relativement aux permis émis durant l'année 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-22-2021 Rapport annuel du C.C.U. pour l'année 2020

Le conseil ayant pris connaissance du rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-23-2021 Rapport annuel du C.C.L. pour l'année 2020

Le conseil ayant pris connaissance du rapport annuel du comité consultatif en loisirs pour l'année 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-24-2021 Rapport annuel du C.C.E. pour l'année 2020

Le conseil ayant pris connaissance du rapport annuel du comité consultatif en environnement pour l'année 2020 ;

En conséquence, il est proposé monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-25-2021 Rapport du C.C.L. du 11 janvier 2021

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11^e jour de janvier 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-26-2021 Rapport du C.C.E. du 18 novembre 2020

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 18^e jour de novembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-27-2021 Rapport du C.C.E. du 20 janvier 2021

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 20^e jour de janvier 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-28-2021 Rapport du C.C.U. du 27 janvier 2021

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27^e jour de janvier 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

A-1-2021 Avis de motion Présentation et dépôt du projet de règlement #2-2021

Avis de motion est donné par monsieur Réal Déry, conseiller, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement #2-2021, règlement modifiant le règlement #5-2020, règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

R-29-2021 P.I.I.A. – Joannie Caron

Attendu la demande de permis de madame Joannie Caron relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 387 038 du cadastre du Québec ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-30-2021 Nomination d'un pompier à temps partiel

Attendu que le poste de pompier matricule #5 est vacant ;

Attendu la recommandation de Monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Attendu que monsieur Guy Langlois, résident de Saint-Marc-sur-Richelieu, s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours de pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) dans l'année qui suit ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry , appuyé par monsieur Denis Vallée unanimement résolu que monsieur Guy Langlois, soit nommé pompier à temps partiel de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-31-2021 Nomination d'un pompier à temps partiel

Attendu que le poste de pompier matricule #6 est vacant ;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Attendu que monsieur Daniel Désilets, résident de Saint-Marc-sur-Richelieu, s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours de pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) dans l'année qui suit ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry , appuyé par monsieur Denis Vallée unanimement résolu que monsieur Daniel Désilets, soit nommé pompier à temps partiel de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-32-2021 Nomination d'un pompier à temps partiel

Attendu que le poste de pompier matricule #11 est vacant ;

Attendu la recommandation de Monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Attendu que monsieur Éric Lambert, résident de Saint-Marc-sur-Richelieu, s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours de pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) dans l'année qui suit ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée unanimement résolu que monsieur Éric Lambert, soit nommé pompier à temps partiel de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-33-2021 Nomination d'une pompière à temps partiel

Attendu que le poste de pompier matricule #15 est vacant ;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Attendu que madame Myriam Coulombe, résidente de Saint-Marc-sur-Richelieu, détient un diplôme d'études professionnelles d'intervention en sécurité incendie de l'Institut de protection contre les incendies au Québec (IPIQ) depuis juin 2020 ;

Attendu que cette formation est équivalente à la formation Pompier 1 accréditée par l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ), et de plus les cours de désincarcération, d'opérateur de pompe et de premier répondant ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry , appuyé par monsieur Denis Vallée unanimement résolu que madame Myriam Coulombe, soit nommée pompière à temps partiel de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-34-2021 Plan de mise en œuvre – Année 4 (2020) Schéma de couverture de risque

Attendu qu'en vertu du schéma de couverture de risque, la municipalité doit adopter un plan de mise en œuvre et ce à chaque année du schéma ;

Attendu le dépôt du plan de mise en œuvre pour l'année 4 (2020) déposé par monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil adopte le plan de mise en œuvre – année 4 (2020), tel que déposé par monsieur Rousseau.

R-35-2021 Demande de soumission – APRIA

Attendu que la municipalité doit procéder à une demande de soumissions publiques pour l'acquisition d'appareils respiratoires isolants autonomes (APRIA) et ces accessoires ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que madame Sylvie Burelle, directrice générale est mandaté pour procéder à la demande de soumissions publiques conformément aux devis pour l'acquisition des appareils de protections respiratoires isolants autonomes et ces accessoires préparés par monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie.

R-36-2021 Rémunération des membres - Comités consultatifs

Attendu que les membres de tous les comités consultatifs municipaux reçoivent une rémunération, équivalent à un jeton de présence par réunion statutaire ;

Attendu que le montant de cette rémunération de 30\$ est en vigueur depuis déjà plusieurs années ;

Attendu que le conseil désire bonifier cette rémunération à 45\$ par réunion statutaire qui prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que la rémunération des membres des comités consultatifs soit établie à 45\$ par réunion statutaire.

R-37-2021 Liste des arrérages de taxes en vue de la vente d'immeuble

Attendu que chaque année, sur demande du conseil, la secrétaire-trésorière et directrice générale doit préparer la liste des arrérages de taxes en vue de la vente d'immeubles ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu d'établir ladite liste et que tous les arrérages soient expédiés à la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-du-Richelieu, pour vente d'immeubles pour arrérages de taxes. Il en sera de même pour les noms de propriétaires apparaissant sur les listes de la Commission scolaire des patriotes ;

Il est également résolu que madame Sylvie Burelle soit nommée pour agir au nom de la municipalité lors de la vente pour taxes des immeubles concernés.

R-38-2021 Service de sécurité incendie – Entente de partenariat Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Attendu l'entente de partenariat avec la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu en lien avec le service de sécurité incendie était échue ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu, d'autoriser au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, monsieur Michel Robert, maire et madame Sylvie Burelle, directrice générale à signer ladite entente reliée au partenariat avec la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

R-39-2021 Adhésion à la politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) – Volet reconnaissance de la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

Attendu que la collaboration entre les organismes communautaires et les municipalités est indispensable;

Attendu que les organismes communautaires et les municipalités du territoire travaillent de concert pour supporter la population de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

Attendu que la majorité des organismes communautaires agissent sur un territoire qui s'étend au-delà des municipalités où se situe leur siège social;

Attendu que l'adoption d'une Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) permet de reconnaître la contribution des organismes auprès de la population de la MRCVR et de diminuer le travail administratif de tous les partenaires;

Attendu que lors de sa séance ordinaire du 25 novembre 2020, la MRCVR a, par la résolution numéro 20-11-466, adopté sa Politique régionale de reconnaissance des organismes

communautaires (PRROC) – Volet reconnaissance, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021;

Attendu que les municipalités locales du territoire de la MRCVR doivent adopter cette Politique;

Attendu que l'adoption d'une PRROC par un regroupement de municipalités est avant-gardiste;

Attendu qu'il y a également lieu de déterminer les services auxquels les organismes communautaires auront accès par l'établissement d'un panier de services pour chaque municipalité;

Attendu que le panier de services de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a été soumis au conseil qui s'en déclare satisfait;

Attendu que la MRCVR jouera un rôle de coordination, en collaboration avec un comité d'analyse formé de municipalités, dans le processus de reconnaissance des organismes communautaires;

Attendu que chaque municipalité doit nommer un responsable administratif qui recevra les avis de reconnaissance et qui sera le lien avec les organismes communautaires régionaux;

Attendu que la MRCVR, en collaboration avec les municipalités, établit une période de transition de deux années pour ajuster la PRROC et arrimer les politiques locales des municipalités;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu adhère à la Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) – Volet reconnaissance de la MRC de La Vallée-du-Richelieu en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021.

Que le conseil adopte le panier de services qui sera offert aux organismes communautaires à portée régionale par la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, tel que soumis.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu nomme la MRC de La Vallée-du-Richelieu, organisme responsable de la reconnaissance des organismes communautaires à portée régionale.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu nomme madame Valérie Rousseau, directrice des loisirs comme étant la responsable administrative.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu s'engage à arrimer sa politique locale de reconnaissance à la Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires de la MRC de La Vallée-du-Richelieu au cours des deux prochaines années.

R-40-2021 Nomination d'un membre du comité consultatif en environnement

Considérant l'article 2.4 du règlement sur le comité consultatif en environnement concernant le remplacement d'un membre du comité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil nomme pour la période restante du mandat madame Eve-Marie Grenon, membre désigné parmi les conseillers municipaux et de ce fait membre du comité consultatif en environnement.

R-41-2021 Nomination d'un membre du comité consultatif de loisirs

Considérant l'article 2.4 du règlement sur le comité consultatif de loisir concernant le remplacement d'un membre du comité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland , appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil nomme pour la période restante du mandat monsieur Denis Vallée, membre désigné parmi les conseillers municipaux et de ce fait membre du comité consultatif de loisir.

R-42-2021 Programme d'aide à la voirie locale

- Dossier : 00028459-1-57050
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, pour ces motifs, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyée par monsieur Denis Vallée et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu approuve les dépenses d'un montant de 14 000\$ relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

R-43-2021 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la séance soit levée.



Michel Robert
Maire



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-19-2021, R-30-2021, R-31-2021, R-32-2021, R-33-2021, R-35-2021, R-36-2021 ET R-38-2021.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 9^e jour de février 2021.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale